

Pas de privatisation de Sibelga

Dans sa Déclaration de Politique générale du 18 juillet, le gouvernement bruxellois affirme vouloir garder « le caractère public du gestionnaire de réseaux de distribution » de gaz et d'électricité Sibelga.

Paul Vanlerberghe (CSCE)

La Déclaration de Politique générale (DPG) commune au gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et au Collège réuni de la Commission communautaire commune pour la législature 2019-2024 affirme « vouloir assurer l'accès à un service indépendant et performant d'information et d'accompagnement en matières de contrats d'énergie », confirmant explicitement la volonté de soutenir l'existence et l'épanouissement du Service Infor GazElec (IGE) qui assure cette mission depuis 2008.

Dans une courte phrase - « Il (le gouvernement) entend conforter le bon fonctionnement du régulateur indépendant Bruigel » - la déclaration laisse entendre qu'il y a lieu d'améliorer la gouvernance au sein du régulateur. En effet, depuis des mois, le régulateur est contraint de fonctionner avec un conseil d'administration incomplet et avec un président du conseil faisant fonction.

L'affirmation explicite de vouloir maintenir le caractère public de Sibelga figure en contraste notoire avec la demande formulée par Sibelga avant les élections dans son mémorandum aux partis politiques de pouvoir ouvrir son capital en partie à des investisseurs privés. La demande de Sibelga de pouvoir procéder à « un déploiement progressif des compteurs intelligents dès 2023-2024 sur une base géographique systématique », n'est pas reprise non plus dans la DPG. A contre-courant de l'ordonnance qui stipule que le déploiement se fera dans les noyaux prioritaires que cette ordonnance définit, Sibelga avait fait pression pour pouvoir déployer les compteurs intelligents par quartiers entiers.

En général, la DPG reste assez vague sur le plan de la régulation des marchés de l'énergie. Le déploiement des compteurs intelligents, pourtant

décidé en 2018, n'est pas mentionné, ni d'ailleurs les importantes directives et règlements européens dits « Paquet énergie propre pour tous les Européens », qui devront être transposés en législation bruxelloise d'ici la fin de 2020. Pourtant, certains des programmes électoraux pour les élections fédérales et régionales de mai 2019 étaient très développés et très explicites sur les politiques à mener en termes de neutralité carbone, d'énergie et de protection des consommateurs d'énergie.

Ainsi, dans plusieurs programmes électoraux apparaît l'engagement de contribuer à la neutralité carbone, notamment grâce à des plans pour économiser l'énergie et surtout grâce à des programmes ambitieux de rénovation dans le bâtiment. Les

élevé pour la consommation au-delà du paquet de base, doit permettre de réaliser deux objectifs. Il doit garantir l'accès à l'énergie pour les consommateurs précarisés et il doit décourager la consommation excessive des plus nantis. Ce parti veut aussi éliminer tout chauffage de bâtiment par des combustibles fossiles (chauffage avec du charbon immédiatement, avec le mazout et le gaz naturel dans quelques décennies).

Le s.pa et le PTB préconisaient un programme de rénovation des bâtiments, par quartiers. Cela devrait être financé par des prêts à tarif zéro et payable via la facture de l'énergie supposée devenue moins chère grâce aux rénovations. Pour le s.pa ce programme devrait être encadré par Sibelga qui serait aussi chargée d'organiser le préfinancement du

Les demandes de Sibelga, d'ouverture de son capital au privé et de déploiement massif des compteurs intelligents, ne trouvent heureusement pas d'écho dans la Déclaration du nouveau gouvernement bruxellois

programmes électoraux demandent des engagements concrets et un calendrier précis pour une rénovation globale d'ici 2050. Ces engagements concrets n'apparaissent pas dans la DPG.

Plusieurs partis s'engageaient aussi à réintroduire au niveau fédéral un taux réduit de 6 % de TVA pour la fourniture d'électricité. Le programme de one-Brussels (s.pa) mentionnait l'introduction d'une tarification progressive pour l'électricité et le gaz naturel. Cette tarification, qui comprend un prix par kWh modéré pour un paquet de base et un prix plus

programme. Le PTB demandait aussi d'interdire toute coupure dans les logements résidentiels.

La N-VA ajoute une touche régionaliste dans son programme en écrivant qu'elle veut régionaliser toute la production d'électricité hydraulique en mer du Nord. Actuellement la mer du Nord et la production d'électricité en mer du Nord sont une matière fédérale. Par la régionalisation de cette matière la Région flamande aurait l'autorité sur la production d'énergie en mer du Nord, ainsi que de la gestion des certificats verts très nombreux qui y sont attachés. □